



# CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

## ----- *EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS*

### DÉLIBÉRATION N° 2023-10

Date de la convocation : 7 avril 2023  
Date d'affichage : 7 avril 2023

### NOMBRE DE CONSEILLERS

-----  
En exercice : 19  
Présents : 15  
Procurations : 3  
Votants : 18

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze avril à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués le sept avril conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Bernard Martin située rue Jean Jaurès à Garennes sur Eure.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Pierre GATINE, Maire, Monsieur Daniel DOUARD, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Martine LEPETIT, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Thierry MARTIN, 3<sup>ème</sup> adjoint, M. Jean-François BOURGOIN, Mme Jeanine SOLLIER-CANTAIS, M. Gilbert LETENNEUR, Mme Catherine BARBEY-LECOMTE, M. Arnaud BABY, Mme Nadine PAUL, M. Gilbert GENESTE, Mme Corinne DUROVRAY-MOLINA, M. Franck FERREIRA, M. Jocelyn CHARRON, M. Guillaume DOUARD conseillers municipaux.

#### ABSENTES EXCUSÉES ET AYANT DONNÉES PROCURATIONS :

Mme Sophie LECOINTRE à Mme Nadine PAUL  
Mme Coralie COLLIN-EMERY à Mme Martine LEPETIT.  
Mme Estelle THURET-LE FLOCH à M. Gilbert GENESTE.

ÉTAIT ABSENTE : Mme Kendy SAUTRON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Martine LEPETIT.

## **1 – Commande publique** **1.1 – Marchés publics**

### OBJET : LISTE DES MARCHÉS CONCLUS EN 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article 133 du code des marchés publics qui indique que le pouvoir adjudicateur doit publier chaque année, au cours du premier trimestre, une liste des marchés conclus l'année précédente.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PREND ACTE** des marchés publics conclus au cours de l'année 2022 pour les travaux compris entre 90 000 € HT et 5 382 000 € HT :

<b>OBJET DU MARCHÉ</b>	<b>DATE DE NOTIFICATION</b>	<b>NOM DE L'ATTRIBUTAIRE</b>	<b>MONTANT ATTRIBUE EN HT</b>
n° 01/2022 - Assainissement en traverse et cheminement piéton rue Marie Curie (RD67)	28/07/2022	Entreprise GUERIN TP 5 chemin du coq 27250 NEAUFLES AUVERGNY	120 971.80 €
n° 02/2022- Sous- traitant : Assainissement en traverse et cheminement piéton rue Marie Curie (RD67)	30/11/2022	Entreprise IDFN 82 rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN	4 360.50 €
<b>TOTAL DES MARCHÉS</b>			<b>125 332,30 €</b>

**VALIDE** la mise en ligne du bilan annuel sur le site internet de la commune au titre de la publicité pour les marchés passés au cours de l'année 2022.

La secrétaire de séance.  
Mme Martine LEPETIT



Le Maire.  
Jean-Pierre GATINE



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

027-212702781-20230414-202310-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

Affichage : 02/05/2023

**Délais et voies de recours :**

En application de l'article R421-1 du Code de Justice administrative, la contestation de cette délibération peut s'exercer par un recours contentieux introduit devant un Tribunal Administratif de ROUEN, dans un délai de deux mois suivant la date de notification de la présente décision. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télé recours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)